

COMMUNE DE BELBERAUD
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU : 10 septembre 2020

Début de séance à : 20h30

Présents : M. SORROCHE, M. MARTY, Mme DELMAS, Mme ZLOTKOWSKI, Mme CANDOSIN, Mme LAFON, Mme MARTINEZ, Mme PUERTAS, Mme SIMON, M. FABRE, M. D'ALMEIDA, M. JOUAN, M. SAIDI, M. SCHAEFFNER.

Procurations : Mme BONNES donne pouvoir à M. FABRE
Mme ROQUINARC'H donne pouvoir à M. MARTY
M. CROS donne pouvoir à Mme DELMAS
M. LIONNET donne pouvoir à M. SCHAEFFNER

Absents : M. HERNANDEZ, M. JOUAN

Secrétaire : Mme ZLOTKOWSKI

Ordre du jour :

- Attribution de compensation,
- Décision modificative n°2,
- Travaux des ateliers municipaux – plus-value,
- Subvention aux associations et au CCAS,
- Tarifs cantine pour les adultes pour l'année scolaire 2020-2021,
- Plafonnement des dépenses sans consultation du conseil municipal,
- Rétrocession concession cimetière,
- Création d'une voie privée,
- Questions diverses.

DELIBERATIONS :

I – Attribution de compensation

Monsieur le Maire présente les nouveaux montants des enveloppes voirie et des retenues sur AC correspondantes tels qu'ils apparaissent en annexe 3 et 4, les montants de la retenue relative au service commun d'autorisation du droit des sols tels que présentés en annexe 2, les montants des AC 2020 tels qu'ils apparaissent en annexe 1 et demande d'autoriser le président ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.

II – DM n°2

Pour répondre, à des besoins liés à la réalisation de travaux (par ailleurs indemnisés en fonctionnement) sur le centre culturel (compte 21318), à l'achat d'équipement pour l'ALAE (compte 2188) et à la réalisation d'une fresque sur un mur du complexe sportif (2161) il convient d'effectuer des virements au sein de la section d'investissement comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-21318 : Autres bâtiments publics	0.00 €	55 502.41 €	0.00 €	0.00 €
D-2135-204 : RESTAURATION VESTIAIRES	60 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2161 : Oeuvres et objets d'art	0.00 €	1 200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	2 834.54 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-193 : EQUIPEMENT ECOLE	0.00 €	340.18 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-194 : EQUIPEMENT MAIRIE	0.00 €	122.87 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	60 000.00 €	60 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	60 000.00 €	60 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.

III – Ateliers municipaux – plus-value

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la construction des ateliers municipaux, une plus-value estimée à 1598.50€ HT fait l'objet d'un avenant au lot 9 – Electricité chauffage de l'entreprise Nérocane sur le raccordement aux réseaux concessionnaires.

La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.

IV – Subvention aux associations et au CCAS

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les demandes de subventions faites par les associations.

Intitulé	2020
ACCA BELBERAUD	300 €
ASS FOOT	350 €
FNACA	80 €
PREVENTION ROUTIERE	80 €
FOYER RURAL	1 000 €
AVENIR BELBERAUTIN	1 500 €
LES PETITS BOUTS	400 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	4 200 €
MUSIQUE DU LAURAGAIS	300 €
CCAS	1 500 €
TOTAUX :	9 710 €

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité des présents, acceptent d'octroyer les subventions 2020 décrites ci-dessus aux associations communales et précisent que les crédits sont prévus au chapitre 65 – Autres charges courantes, du budget primitif 2020.

La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.

V – Tarifs repas cantine adultes 2020-2021

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le prestataire effectuant les repas pour le restaurant scolaire propose le prix des repas pour les adultes à 2.814€ HT.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de facturer le repas adulte à 4.50€ TTC.

La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.

VI – Plafonnement des dépenses sans consultation du conseil municipal

Monsieur le Maire propose de pouvoir engager les dépenses de fonctionnement et d'investissement sans consulter le conseil municipal pour les dépenses inférieures et égales à 5 000€.

Au-delà, Monsieur le Maire propose de délibérer en conseil municipal les dépenses qu'il souhaite engager.

La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.

VII – Rétrocession concession cimetière

La mairie avait concédé à Monsieur et Madame MARCONATO une concession dans le Nouveau Cimetière, d'une durée de 50 ans accordée à compter du 12 août 1986 et expirant le 11 août 2036.

Monsieur et Madame MARCONATO ont fait une demande de rétrocession de la concession funéraire numéro 40.

Monsieur le Maire précise que la commune peut disposer à nouveau de l'espace du cimetière affecté à cette concession et compte tenu de l'absence d'utilisation à ce jour de la concession susmentionnée et l'absence de toute sépulture en son sein, il propose à l'assemblée délibérante la rétrocession de la concession numéro 40 au profit de la mairie à titre gracieux.

La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.

VIII – Dénomination et numérotation de la voie d'une voie privée

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que suite à la construction de logements individuels sur les parcelles 85, 86 et 96p de la section cadastrale B, une voie privée a été créée.

Il est proposé de la nommer « Impasse Pouchié » et est précisé que la numérotation sera paire côté droit (de 2 à 10) et impaire côté gauche (de 1 à 17).

La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.

SUJETS HORS DELIBERATION :

- Fondation du patrimoine : en vue de l'adhésion 2021, il est proposé d'ores et déjà de réfléchir aux projets que le conseil municipal souhaite mener pour 2021.
- Déplacements au Congrès des Maires : M. SORROCHE et M. MARTY iront ensemble et prendront en charge les frais qui dépasseraient l'enveloppe allouée.
- RIFSEEP : M. le Maire et les adjoints ont participé à une réunion de présentation sur le RIFSEEP qui consiste à instaurer un régime indemnitaire pour tous les agents.
Il y a la part IFSE qui est mensuelle et qui correspond aux fonctions liées à un poste et la part CIA qui est annuelle et qui correspond à l'engagement professionnel et de la manière de servir de l'agent.
- Compte tenu des besoins, l'agent en CDD depuis juillet 2020 aux services techniques est prolongé de deux mois (jusqu'au 11/11/2020).
- Un point budgétaire est fait sur les dépenses et les recettes en fonctionnement et en investissement par M. MARTY.
- Un devis avait été fait en décembre 2019 pour la réfection partielle du toit de l'église. Pour mener le projet, il est intéressant d'adhérer aux Fondations du patrimoine pour 2021 et savoir dans quels délais ces travaux sont à prévoir.
- Un point sur la rentrée des classes est fait. Compte tenu du nombre d'enfants des petites chaises ont été achetées pour une classe. Toutefois, il n'y a pas d'ouverture de classe prévue pour l'année 2020-2021.
- Un point sur le CCAS est fait par la vice-présidente.
- M. MARTY, conseiller communautaire au Sicoval a évoqué le projet d'inclusion numérique.
- M. MARTY souhaite participer à la formation « Politique publique numérique » pour un coût pour la collectivité de 150€, il prend lui-même en charge le transport.
- Il est prévu de changer les décorations de Noël au fur et à mesure des années, à savoir une ou deux par an compte tenu des prix.
- Il est évoqué la création d'une commission Archives pour laquelle il faudrait deux (ou 3) conseillers municipaux.
- Il a été suggéré la mise en place d'un calendrier des conseils municipaux à venir. La proposition est à l'étude mais Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal aura lieu le jeudi soir et ce environ toutes les 5 semaines.

Fin de séance à 22h30.